



DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE OU DUPLICATA

Pour permettre l'instruction de votre demande, vous êtes prié de remplir lisiblement le présent imprimé.

REQUERANT :

Nom et prénom(s) :

Demeurant au

N° téléphone.....

LIVRET DE FAMILLE EPOUX :

Date et lieu de mariage :

EPOUX : Nom et prénom(s) :

Né(e) le à

EPOUSE : Nom et prénom(s) :

Née le à

LIVRET DE FAMILLE DE PARENTS COMMUNS PERE-MERE :

En application de l'article 12 du décret du 3 août 1962 et de l'article 617, alinéa 1 de l'IGEC, les extraits d'acte de naissance du père ou de la mère naturels ne doivent pas faire mention de leur situation matrimoniale. Vous vous garderez donc d'apposer toute mention relative à un mariage qu'il soit ou non dissout.

PERE : Nom et prénom(s) :

Né le à

MERE : Nom et prénom(s) :

Née le à

Aux services destinataires, ne pas oublier de joindre la présente au livret de famille.

En ce qui concerne les ENFANTS NATURELS, seule doit être inscrite dans la partie « Mentions marginales » la reconnaissance du parent qui n'est pas titulaire du livret.

